



Délibération
FINANCES/JG

Envoyé en préfecture le 15/02/2019

Reçu en préfecture le 15/02/2019

Affiché le



ID : 017-211704150-20190206-2019_10VOTEBP19-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 6 FEVRIER 2019

10. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019

Président de séance : Monsieur Jean-Philippe MACHON

Etaient présents : 28

Jean-Philippe MACHON, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Liliane ARNAUD, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Gérard DESRENTE, Dominique DEREN, Jacques LOUBIERE, Jean ENGELKING, Christian BERTHELOT, Annie TENDRON, Philippe CREACHCADEC, Marie-Line CHEMINADE, Bruno DRAPRON, Nicolas GAZEAU, Caroline AUDOUIN, Claire CHATELAIS, Mélissa TROUVE, Aziz BACHOUR, Erol URAL, Brigitte BERTRAND, Laurence HENRY, Josette GROLEAU, Serge MAUPOUET.

Excusés ayant donné pouvoir : 4

Renée BENCHIMOL-LAURIBE à Serge MAUPOUET, Christian SCHMITT à Nelly VEILLET, Danièle COMBY à Jean-Philippe MACHON, Marylise MOREAU à Jean-Pierre ROUDIER.

Absents excusés : 3

François EHLINGER, Philippe CALLAUD, Brigitte FAVREAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Erol URAL

Date de la convocation : 31 janvier 2019

Date d'affichage : 15 FEV. 2019

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2311-1 et suivants,

Vu les documents budgétaires proposés au Conseil Municipal,

Vu le rapport de présentation du budget,

Vu la délibération n°2018-175 du Conseil municipal du 11 décembre 2018 portant débat d'orientations budgétaires 2019,

Considérant le détail des dépenses et recettes décrits dans les tableaux joints en annexe,

Considérant les équilibres budgétaires ci-après,



A) BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réelles	29 911 981,00 €
Dépenses d'ordre	2 915 633,00 €
Total dépenses	32 827 614,00 €
Recettes réelles	32 443 514,00 €
Recettes d'ordre	384 100,00 €
Total recettes	32 827 614,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles	11 271 379,00 €
Dépenses d'ordre	996 400,00 €
Total dépenses	12 267 779,00 €
Recettes réelles	8 739 846,00 €
Recettes d'ordre	3 527 933,00 €
Total recettes	12 267 779,00 €



B) BUDGET ANNEXE SITE SAINT LOUIS

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réelles	540 010,00 €
Dépenses d'ordre	6 066 670,00 €
Total dépenses	6 606 680,00 €
Recettes réelles	10,00 €
Recettes d'ordre	6 606 670,00 €
Total recettes	6 606 680,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles	1 020 000,00 €
Dépenses d'ordre	6 606 670,00 €
Total dépenses	7 626 670,00 €
Recettes réelles	1 560 000,00 €
Recettes d'ordre	6 066 670,00 €
Total recettes	7 626 670,00 €



C) BUDGET ANNEXE GOLF

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réelles	513 256,00 €
Dépenses d'ordre	53 300,00 €
Total dépenses	566 556,00 €
Recettes réelles	566 556,00 €
Recettes d'ordre	0,00 €
Total recettes	566 556,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles	299 000,00 €
Dépenses d'ordre	0,00 €
Total dépenses	299 000,00 €
Recettes réelles	245 700,00 €
Recettes d'ordre	53 300,00 €
Total recettes	299 000,00 €



D) BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réelles	2 216 410,00 €
Dépenses d'ordre	564 700,00 €
Total dépenses	2 781 110,00 €
Recettes réelles	2 614 910,00 €
Recettes d'ordre	166 200,00 €
Total recettes	2 781 110,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles	3 219 590,00 €
Dépenses d'ordre	266 200,00 €
Total dépenses	3 485 790,00 €
Recettes réelles	2 821 090,00 €
Recettes d'ordre	664 700,00 €
Total recettes	3 485 790,00 €



E) BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réelles	1 483 010,00 €
Dépenses d'ordre	629 600,00 €
Total dépenses	2 112 610,00 €
Recettes réelles	2 023 210,00 €
Recettes d'ordre	89 400,00 €
Total recettes	2 112 610,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles	3 093 655,00 €
Dépenses d'ordre	389 400,00 €
Total dépenses	3 483 055,00 €
Recettes réelles	2 553 455,00 €
Recettes d'ordre	929 600,00 €
Total recettes	3 483 055,00 €



Après consultation de la Commission « Gérer » du jeudi 24 janvier 2019,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les budgets primitifs 2019 du BUDGET PRINCIPAL et des budgets annexes SITE SAINT LOUIS, GOLF, EAU POTABLE et ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité cette proposition.

Pour l'adoption : 23

Contre l'adoption : 7 (Marie-Line CHEMINADE, Bruno DRAPRON, Josette GROLEAU, Laurence HENRY, Serge MAUPOUET en son nom et celui de Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Annie TENDRON)

Abstentions : 2 (Caroline AUDOUIN et Philippe CREACHCADEC)

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Philippe MACHON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.